

Les membres du conseil municipal sont convoqués à la séance du 11 mai 2017 à 20h00.

Verberie, le 5 mai 2017

Le Maire,
Michel Arnould

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le onze mai à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Arnould.

Présents : Michel Arnould, Odile Arnould, René Brouillard, Marie France Merlin, Michel Biez, Ferroudja Rahoui, Patrick Steffen, Laurent Bommelaer, Patrick Floury, Christophe Lamy, Annie Carpentier, Evelyne Cayrol, Jean Claude Lemercier, Stéphanie Fourdrin, Philippe Rabbé, Edwige Fagot, Lysiane Grobon, Jean-Jacques Cournil, Nicolas Galczynski.

Absents : Patrick Sauvage.

Absents et excusés : Jean Ainesi, Dolorès Baroin, Marie Claux, Dominique Coulet, Laurence Dumont, Francis Pagnier, Cécile Raguideau.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Jean Ainesi à Evelyne Cayrol, Dolorès Baroin à Lysiane Grobon, Marie Claux à Laurent Bommelaer, Dominique Coulet à Patrick Floury, Laurence Dumont à René Brouillard, Francis Pagnier à Marie-France Merlin, Cécile Raguideau à Patrick Steffen.

Secrétaire de séance : Evelyne Cayrol

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 26

Date de convocation : 5 mai 2017

Date d'affichage : 5 mai 2017

Monsieur le maire ouvre la séance en qualité de Président.

Election du secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer Madame Evelyne Cayrol aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

Monsieur le Président de séance donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Président de séance soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 13 avril 2017.

Monsieur Lamy fait observer que ses remarques relatives aux délibérations 14 et 18 n'ont pas été indiquées dans le compte rendu du 13 avril 2017 :

- délibération 14 : L'importance des missions de la MJC qui exerce en partie une mission de service public

- délibération 18 : l'usager qui utilise le service doit prendre sa part certes mais il doit y avoir également la solidarité de l'ensemble des contribuables sur la mission de service public de la MJC

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés moyennant le commentaire ci-dessus ajouté,

Décisions – droit de préemption urbain

Dans le cadre de la délégation qui a été consentie au maire par le conseil municipal, Monsieur le Président de séance rend compte des décisions prises en matière de droit de préemption urbain depuis le 2 mars 2017.

L'assemblée, après avoir entendu la lecture des déclarations d'intention d'aliéner du n°16 au n°34 de l'année 2017, prend acte de ces décisions.

23-2017 Parc locatif de Picardie Habitat

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée que Picardie Habitat souhaite réaliser des travaux importants de rénovation de son parc locatif dans les quatre ensembles de Verberie (Les Merlets, Pompidou, Saint Exupéry, Yourcenar) dont il a la gestion.

Monsieur le Président de séance donne ensuite la parole à Monsieur Zambetti, Directeur de la gestion locative chez Picardie Habitat.

L'investissement pour la rénovation des logements est estimé à plus de 4,3 millions d'euros pour des travaux de rénovation qui seront conduits entre 2017 et 2020. Les travaux au niveau des Merlets commenceront en 2017.

D'autre part, Picardie Habitat a confié et financé une étude urbaine à la société Archétude en 2016 avec l'objectif de ré-organiser et de rationaliser l'espace jusqu'à présent totalement géré par Picardie Habitat afin d'améliorer les conditions de vie des habitants. Cette étude a fait l'objet de deux présentations intermédiaires et une présentation finale début 2017 à des élus de la commune ainsi qu'à la commission urbanisme le 9 mai 2017 afin de recueillir leurs observations dans le cadre d'une démarche partenariale.

Cette étude propose des actions dont certaines seront conduites par Picardie Habitat : résidentialisation, collecte des déchets, etc. Leur réalisation est estimée à 1 250 000 €.

L'étude prévoit également la rétrocession de certains espaces (environ 14 000 m²) à la commune et leur affectation à certaines fonctions. La réalisation des actions à conduire par la commune est estimée à 370 000 €.

Monsieur le président indique qu'il s'agit ici du résultat d'un travail entamé depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité en 2014. Dès son arrivée la nouvelle équipe municipale avait manifesté la volonté forte de nouer avec Picardie Habitat un dialogue de qualité qui malheureusement n'existait pas. Picardie Habitat avait le même souhait et rapidement des liens de confiance se sont tissés aboutissant aujourd'hui à cette étape particulièrement importante.

Monsieur Floury demande si la rétrocession des espaces verts conduira à une baisse des charges pour les locataires, proportionnelle à la reprise de ces espaces par la ville.

Monsieur Zambetti répond qu'il faudra trouver le bon équilibre.

Monsieur Floury souhaite savoir si les futurs travaux conduiront vers une hausse des loyers.

Monsieur Zambetti affirme que cela n'aura pas d'incidence.

Monsieur Floury fait également remarquer que Picardie Habitat avait à l'époque vendu des maisons avec la moitié de la rue, ce qui explique le fait que nous nous retrouvons avec des voies privées car les propriétaires se sont regroupés pour privatiser les voies concernées d'où un problème au niveau de l'assainissement également vu qu'il n'y avait plus personne pour s'occuper de ce problème.

Monsieur le Président indique qu'il est vain de revenir sur les erreurs du passé et qu'il faut maintenant avancer pour les habitants de ces résidences.

Avant d'engager des études plus approfondies pour la mise en œuvre de l'étude urbaine, Picardie Habitat souhaite connaître la position du conseil municipal quant à la réalisation des aménagements prévus et au projet de rétrocession des VRD et espaces verts à la commune qui figurent dans cette étude.

Arrivée de Madame Edwige Fagot à 21h19.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le président de séance, vu l'avis de la commission urbanisme réunie le 9 mai 2017, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un accord de principe à la rétrocession des espaces telle que prévue dans le projet d'étude urbaine celui-ci étant évidemment conditionné par :

- la réalisation des travaux de rénovation des bâtiments des quatre ensembles,
- la réalisation des travaux mentionnés par l'étude urbaine et attribués à Picardie Habitat,
- la conformité des réseaux sur les espaces à rétrocéder à la commune.

L'affectation des espaces rétrocédés (stationnement, aire de jeux, etc.) prévue dans l'étude urbaine sera considérée par la commune comme une orientation. La commune et Picardie Habitat financeront les études complémentaires au prorata des estimations financières respectives et en cohérence avec le calendrier de rénovation des bâtiments.

Il convient également de souligner que certaines actions seront à réaliser avec l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne car elles relèveront de ses compétences. Il s'agit notamment de la reprise des réseaux d'assainissement (prise de compétence au 1/1/2018), de la reprise des réseaux d'alimentation en eau potable (prise de compétence au 1/1/2019) et de la réorganisation de la gestion des déchets (compétence transmise par la Communauté de Communes de la Basse Automne au 1/1/2017)

Monsieur le Président remercie Monsieur Zambetti de son exposé et se félicite de cette première étape importante.

24-2017 - Services partagés de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée de certains services partagés existant au sein de l'ARCBA :

- Service bureau d'études – VRD
- Service marchés publics.

Les communes membres de l'ARCBA peuvent conclure des conventions avec l'agglomération qui leur permettra de faire appel à ces services contre facturation.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le président de séance, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de conclure une convention avec l'ARCBA pour les services marchés publics et bureau d'études VRD,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à venir.

25-2017 Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Par délibération en date du 26 novembre 2015, la commune de Verberie s'est engagée dans une démarche volontaire de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires par la signature de la charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, niveau 3.

Au 1^{er} janvier 2017, la charte d'entretien des espaces publics évolue. En effet la loi « Labbé » n°2014-110 du 6 février 2014, modifiée par l'article 68 de la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte du 15 août 2015, interdit au 1er janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces ouverts au public appartenant à des structures publiques : espaces verts, promenades, forêts, voiries.

Afin d'intégrer cette évolution significative, la charte a été totalement repensée.

Elle ne comporte plus que trois niveaux :

- Niveau 1 : réalisation d'un plan de gestion différenciée, formation des agents aux techniques alternatives et mise en œuvre d'actions de communication
- Niveau 2 : application du zéro phyto dans toute la collectivité
- Niveau 3 : création de zones de biodiversité, adaptation de l'urbanisme, gestion du pluvial et organisation d'actions de sensibilisation des jardiniers.

La charte est un outil d'accompagnement et de financement des démarches actives de suppression des produits phytosanitaires dans les espaces publics et la recherche d'un nouvel aménagement des espaces des collectivités.

La signature de cette nouvelle charte ouvre des possibilités de subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie et du conseil régional des Hauts de France.

Monsieur Flourey estime qu'il faudrait appliquer le niveau I de la charte et résoudre les problèmes existants avant de s'engager dans une démarche plus contraignante.

Monsieur Lemercier se propose d'aider les équipes techniques sur des méthodes de désherbage facilement applicables.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le président de séance, après en avoir délibéré à main levée, 18 voix pour, 1 voix contre, 7 abstentions, décide :

- d'approuver la charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et de s'engager à respecter les conditions du niveau 2,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte à venir ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

26-2017 - Acquisition de tablettes numériques pour le service de police municipale

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il serait souhaitable d'acquérir des matériels numériques pour équiper les agents chargés des opérations de verbalisation des contrevenants au règlement de police.

Il propose l'achat de deux tablettes tactiles et deux stylets dont le coût total est estimé à 508,33 € HT (610 € TTC).

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le président de séance, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver le projet d'acquisition de tablettes et stylets numériques présenté estimé à 508,33 € HT,
- de financer le montant de la dépense sur un crédit suffisant inscrit à l'article 60632 du budget de l'exercice en cours,
- de solliciter une subvention de l'Etat pour l'acquisition desdits matériels.

27-2017 - Infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée le programme de déploiement d'« infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » (IRVE) sur le territoire du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).

107 infrastructures de recharge sont prévues dans l'Oise.

Chaque borne Mouv'Oise sera équipée de deux prises pour les voitures (22 kVA pour chaque prise type 2S de standard européen) et de deux prises pour les deux roues (prise type EF de 3 kVA) permettant de recharger deux véhicules simultanément. Les bornes seront communicantes et reliées à un central de supervision et pourront délivrer aux conducteurs l'information sur la localisation de la borne la plus proche et son utilisation en cours.

Ce programme est soutenu par l'ADEME au titre des Programmes d'Investissement d'Avenir. Le coût d'investissement est financé à 50 % par l'ADEME et 25 % par le Conseil Départemental. Le solde à charge est financé par le SE60 sur ses fonds propres.

Concernant les coûts de fonctionnement, l'ingénierie globale et le suivi administratif seront assurés par le SE60. Les autres coûts (entretien et dépannage, suivi cartographique, supervision, abonnement électrique et consommation d'électricité) évalués à 1.250 € TTC / an / borne seront financés par les communes ou les intercommunalités.

A ce stade, dans le seul cadre du projet du SE60 et sur le territoire de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, 3 à 5 bornes pourraient être implantées à Compiègne, 1 à Margny-lès-Compiègne, 1 à Venette et 1 à Verberie.

En cohérence avec sa politique de mobilité durable et ses orientations en matière de protection de l'environnement, l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, par délibération de son assemblée en date du 30 mars 2017, a :

- validé le projet du SE60
- adopté les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de cette compétence
- décidé de participer au financement du coût de fonctionnement des bornes de recharge installées sur le territoire communautaire, par le biais du SE60 et, d'une façon plus générale par tout autre organisme compétent ou directement par la commune.

Monsieur le Président indique que l'installation et le fonctionnement de la borne ne coûteront rien à la commune puisque l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne les prendra à sa charge.

La commune doit simplement mettre à sa disposition deux places de parking dont l'emplacement pourrait se situer place du marché.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le président de séance, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » (IRVE) au Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de recharge,

- d'adopter les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE ci-annexées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence IRVE et à la mise en œuvre du projet,
- de s'engager à mettre à disposition, à titre gratuit, pendant 5 ans à compter de la mise en œuvre du service du dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, 2 emplacements de stationnement par borne.

28-2017 - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'apporter plusieurs modifications au tableau des effectifs suite au protocole sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) et aux différents recrutements.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le président de séance, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de modifier le tableau des effectifs (révision intitulé des postes existants/création d'un poste d'adjoint administratif ou de rédacteur 35/35 et création d'un poste de gardien ou brigadier de police) qui s'établira comme suit :

Emplois permanents titulaires	Autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus
Directeur Général des Services 35/35	1	1
Attaché principal 35/35	1	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe 35/35	1	1
Rédacteur 35/35 **	2	1
Adjoint administratif principal de 2 nd classe 35/35*	1	1
Adjoint administratif assurant les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) 35/35	1	1
Adjoint administratif 35/35*/**	2	0
Technicien principal 1 ^{ère} classe 35/35	1	1
Agent de maîtrise 35/35	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 35/35*	6	6
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 20/35*	1	1
Adjoint technique 35/35*	11	10
Adjoint technique 22/35*	1	1
Puéricultrice hors classe 35/35	1	1
Auxiliaire de puériculture principale 2 ^{ème} classe 35/35*	2	2
Educateur principal de jeunes enfants 35/35	1	1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe 35/35*	1	0
Educateur des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe 35/35	1	1
Adjoint territorial du patrimoine 32/35*	1	1
Gardien-brigadier 35/35**	1	0
Brigadier-chef principal 35/35**	1	0
Chef de service de police municipale principal 1 ^{ère} classe 35/35	1	1
TOTAL	40	32

Agents non titulaires	Autorisés par le Conseil	Pourvus
Adjoint technique 35/35*	3	3
Adjoint technique 20/35*	2	2
Contrat d'avenir à la structure multi-accueil (crèche)	1	1
TOTAL	6	6

TOTAL GENERAL	46	38
----------------------	-----------	-----------

* à compter du 1 juin 2017

** à compter du 1^{er} octobre 2017

29-2017 - Vente de véhicule

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'un vieux tracteur inutilisé depuis de nombreuses années se trouve aux ateliers municipaux et propose de le vendre.

Il fait part de la proposition d'offre d'achat de Monsieur Bottin Jean-Bernard – domicilié 2 rue de la gare – 60410 – Verberie.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le président de séance, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de vendre le tracteur de marque John Deere, non immatriculé, à Monsieur Jean-Bernard Bottin, au prix de 500 €.

Appels à projets : gestion durable des eaux de pluie dans les nouveaux aménagement

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations allant du n°23-2017 au n°30-2017.

M. ARNOULD	L. DUMONT <i>Absente et excusée</i>	J. AINESI <i>Absent et excusé</i>	O. ARNOULD	E. FAGOT
D. BAROIN <i>Absente et excusée</i>	M. BIEZ	L. BOMMELAER	N. GALCZYNSKI	R. BROUILLARD

F. CARPENTIER	E. CAYROL	M. CLAUX <i>Absente et excusée</i>	D. COULLET <i>Absente et excusée</i>	P. FLOURY
S. FOURDRIN- DELBART	L. GROBON	C. LAMY	J.C. LEMERCIER	M-F MERLIN
F. PAGNIER <i>Absent et excusé</i>	Ph. RABBE	C. RAGUIDEAU- DAVIDOVICS <i>Absente et excusée</i>	F. RAHOUI	P. SAUVAGE <i>absent</i>
P. STEFFEN	J-J CURNIL			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 11 mai 2017 a été affiché à la porte de la mairie le 23 mai 2017